

Personnel/Confidentiel

Commune de Romont

A l'att. du Conseil communal

*Lecture des résultats et analyse synthétique de la
planification financière de la commune de*

Romont

Période 2017 à 2026

Fribourg, le 12 septembre 2022

Contenu

Introduction	3
Lecture du tableau de bord	4
<i>Situation générale</i>	4
<i>La marge de manœuvre</i>	6
<i>Indicateurs de gestion</i>	7
Analyse synthétique du tableau de bord	10
Annexes	14
Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement	14
Détail des recettes fiscales rétrospectives et planifiées	14
Compte de fonctionnement	15
<i>Dépenses</i>	15
<i>Recettes</i>	16

Introduction

Le présent document livre le tableau de bord de la planification pour la période 2017 à 2026.

Une première partie, intitulée "*Lecture du tableau de bord*", décrit l'ensemble des indicateurs du tableau de bord, afin de fournir au lecteur les éléments indispensables à leur interprétation.

Dans la seconde partie, une "*Analyse synthétique du tableau de bord*" est proposée, afin de mettre en évidence les dynamiques financières qui ont conduit aux résultats présentés.

En annexe, le lecteur pourra consulter tous les éléments utiles à la compréhension des chiffres de la présente planification. En premier lieu, figure le tableau de *l'épuration des comptes de fonctionnement* détaillant le passage des comptes de fonctionnement publiés par la commune, aux comptes épurés qui sont utilisés comme base pour la projection des cinq prochaines années. En second lieu, un tableau présente les *paramètres principaux de la planification financière* fixés et/ou validés par le Conseil communal lors de plusieurs séances de travail. Ces paramètres comprennent :

- L'évolution de la population et des contribuables ;
- La planification du coefficient fiscal communal ;
- L'évolution des recettes fiscales (IPP, IPM et Autres recettes fiscales).

Lecture du tableau de bord

Il existe des dizaines d'indicateurs qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'évaluation des finances des collectivités publiques. Certains d'entre eux sont très pertinents et utiles à la gestion, alors que d'autres n'apportent pas véritablement d'éléments d'informations pertinentes. Nous considérerons le Tableau de bord comme un outil de gestion devant servir de support à la stratégie financière, donc destiné à l'exécutif et à l'administration de la collectivité. La gestion de la trésorerie n'est pas abordée ici. Dans cette optique, nous proposons de regrouper les indicateurs en trois parties, afin de structurer l'information de manière cohérente : les concepts de résultats, la marge de manœuvre et les indicateurs de gestion.

Situation générale

La Marge nette d'autofinancement (MNA), la Marge nette d'autofinancement avec les domaines autofinancés¹ (MNA DA) et le Cash-flow (CF) sont trois concepts de résultats différents qui permettent d'évaluer la santé financière d'une commune.

- **MNA** : il s'agit d'un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

Les domaines autofinancés ne sont pas pris en considération dans la MNA.

- **MNA DA** : il s'agit de la MNA, présentée ci-dessus, à laquelle sont ajoutés les résultats des comptes autofinancés, après épuration.
- **CF** : à l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

¹ Le principe d'équilibre est connu, en pratique, sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité.

Le CF prend en compte les soldes des domaines autofinancés. Il se calcule donc à partir de la MNA DA.

$$MNA = Recettes - Dépenses$$

$$MNA DA = MNA + Soldes des domaines autofinancés$$

$$CF = MNA DA + Amortissements comptables obligatoires (y.c. ceux des domaines autofinancés)$$

Nous souhaitons apporter quelques précisions sur l'utilisation du Cash-flow comme indicateur de résultat.

Comme nous l'avons expliqué, le calcul du CF est similaire à celui de la MNA ou la MNA DA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. Les moyens financiers à disposition doivent donc être attribués aux remboursements des emprunts, diminuant ainsi les besoins totaux de liquidités de la collectivité. Cependant, contrairement à la MNA ou la MNA DA, le CF ne peut pas être utilisé sous forme de baisse d'impôts ou de financements de politiques redistributives ou sociales. Il ne s'agit pas de permettre une reprise des amortissements comptables, afin de financer d'autres politiques ou projets. C'est une différence primordiale à comprendre.

En effet, en tenant compte des amortissements comptables, la MNA prend en considération le véritable coût des investissements qui est ainsi introduit dans le compte de fonctionnement. L'investissement financé par emprunt - ou non - a un coût d'utilisation : le coût net d'acquisition, ainsi que le coût des intérêts passifs relatifs à l'emprunt contracté. L'amortissement comptable ne fait que répartir ce coût net d'acquisition dans le temps.

Par exemple, pour un investissement d'une durée de vie de dix ans, les contribuables ou les utilisateurs, « paieront » chaque année, à travers l'impôt ou une taxe, un dixième du montant de l'investissement, ainsi que son coût de financement (les intérêts passifs). Ceci est vrai pour autant que la collectivité mette en place une politique d'amortissements appropriée, à savoir un amortissement linéaire sur la durée de vie, et que la valeur prise en compte provienne de la valeur historique de l'investissement. Toutefois, dans cet exemple, l'emprunt réalisé auprès d'un institut financier peut être sans amortissement financier, à savoir remboursable à terme. Par conséquent, l'amortissement comptable constitue bien le lien organique entre le fonctionnement (qui relate l'utilisation du bien) et son état au bilan (qui relate son usure). Sous un angle purement financier, l'amortissement comptable ne constitue pas un décaissement. En détermination de la MNA, la charge est transformée en dépense mais n'est pas effective. L'argent est alors « mis de côté ». En procédant de la sorte, les sommes allouées ne sont plus disponibles pour un autre usage et, à la fin de la durée de vie de l'investissement, la collectivité possédera les moyens financiers pour rembourser son emprunt.

Mais aucune collectivité ne conservera des millions de CHF sur son compte en banque, afin d'anticiper les remboursements futurs. La gestion d'une collectivité passe également par une saine gestion de sa

trésorerie qui doit se faire de manière globale. Et de ce point de vue, il est souvent beaucoup plus avantageux de grouper les emprunts, afin de bénéficier de meilleures conditions bancaires, et de les rembourser à terme (ceci dépend naturellement des taux d'intérêt du marché). Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de pouvoir également travailler à partir du CF en gérant l'échéancier des emprunts et des remboursements. Après remboursement des emprunts en cours, tout solde positif de trésorerie peut être employé au financement de nouveaux investissements - à durée de vie équivalente. Mais nous le rappelons, **le Cash-flow ne doit pas être utilisé comme un indicateur de gestion pour sonder la santé du compte de fonctionnement d'une collectivité, car il ignore le coût du renouvellement du capital de production.**

La marge de manœuvre

La marge de manœuvre d'une collectivité peut être analysée sous différents angles, par exemple en relation avec les législations en vigueur, ses responsabilités imposées par le canton ou la Confédération, son implication dans des collaborations intercommunales, etc. Dans cette partie, c'est uniquement la marge de manœuvre financière qui retiendra notre attention. La MNA, la capacité d'autofinancement et le degré d'autonomie permettent également d'apprécier cette liberté d'action. Ces deux derniers indicateurs seront abordés plus loin dans cette présentation. L'évaluation de la marge de manœuvre passe également par la détermination du coefficient fiscal d'équilibre, par l'évolution de la capacité d'endettement et par l'écart à la capacité d'endettement.

La comparaison entre le **coefficient fiscal** (personnes physiques (PP) et/ou personnes morales (PM)) **d'équilibre** du compte de fonctionnement et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière dans la mesure où un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manœuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers doit être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, l'utilisation de taxes mises en place dans des domaines soumis au principe d'équivalence (vases communicants), la diminution comptable de la fortune, etc.

L'évolution de la capacité économique d'endettement permet de montrer dans quelle mesure les moyens financiers à disposition de la collectivité pour supporter le service de la dette (intérêts et remboursements), ont évolué dans le passé.

Indicateurs de gestion

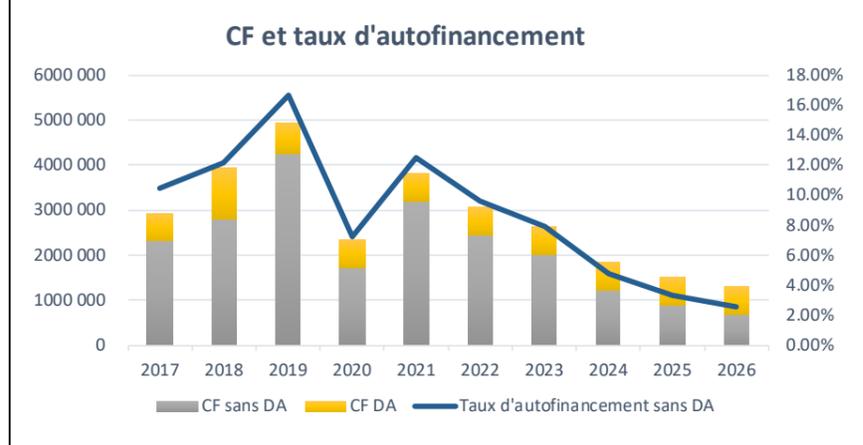
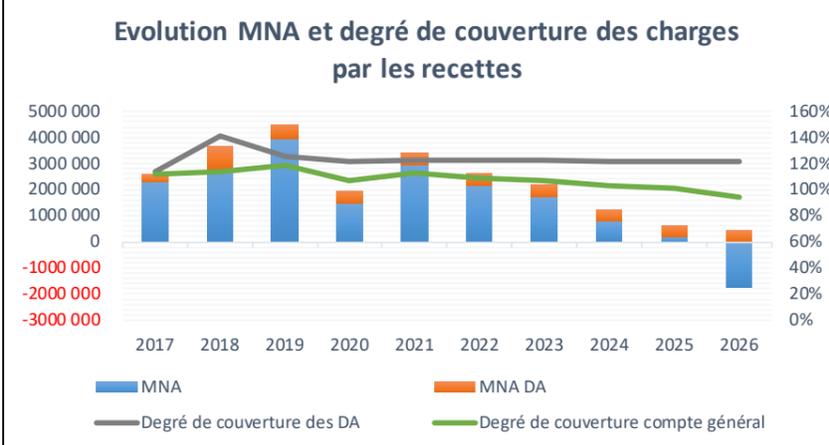
Cette partie regroupe des indicateurs, non combinés entre eux, dont l'interprétation concerne exclusivement la gestion des finances publiques. Comme nous l'avons mentionné, il en existe beaucoup, principalement sous forme de ratios. Avec ces indicateurs, il est possible de résumer la quantité d'informations fournies par l'analyse des années passées et par la planification financière des années à venir, afin de proposer une lecture simplifiée de la situation. Selon notre expérience, une quantité trop élevée d'indicateurs ne permet plus de synthétiser l'information nécessaire à la gestion financière et il devient difficile de pondérer l'importance relative à chacun d'entre eux. C'est pourquoi, nous préconisons l'utilisation de trois indicateurs qui nous semblent essentiels et suffisants pour la conduite financière d'une collectivité publique. Les autorités politiques peuvent choisir d'en présenter d'autres. Cependant, nous conseillons la modération dans ce domaine. Nous avons donc choisi de retenir les indicateurs suivants : Poids de la dette, Effacement de la dette, et enfin, Capacité d'autofinancement du fonctionnement.

Le **Poids de la dette** est un indicateur (ratio) qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (dette nette / recettes fiscales). Ce ratio n'informe pas sur la gestion de la dette, mais montre le poids de l'endettement dans les finances de la collectivité. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière. Cette évolution doit être mise en perspective avec l'évolution d'un autre élément financier, les recettes fiscales qui permettront de supporter cet endettement. Si le ratio augmente (à moyen terme), cela signifie que l'endettement s'alourdit. S'il n'existe pas de véritables normes de référence en la matière, il est généralement admis qu'un nombre d'années supérieures à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

L'**Effacement de la dette** est un indicateur (ratio) (dette nette / Cash-flow) qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble des dettes de la collectivité, si la totalité du Cash-flow y était consacrée. Il s'agit également d'une mesure du poids de la dette dans les finances de la collectivité. De plus, ce ratio permet de relever une partie des risques liés à l'endettement, notamment en termes de surendettement (Cash-flow négatif à moyen terme). Il est généralement admis qu'une durée de remboursement d'environ 25 ans est adéquate pour une collectivité publique. Si la valeur du ratio est négative, cela signifie que le CF est négatif et que la commune devrait déjà emprunter et/ou prélever dans des réserves effectives (compte bancaire), afin de financer le compte de fonctionnement. Construit en fonction du CF, cet indicateur peut fluctuer d'une année à l'autre.

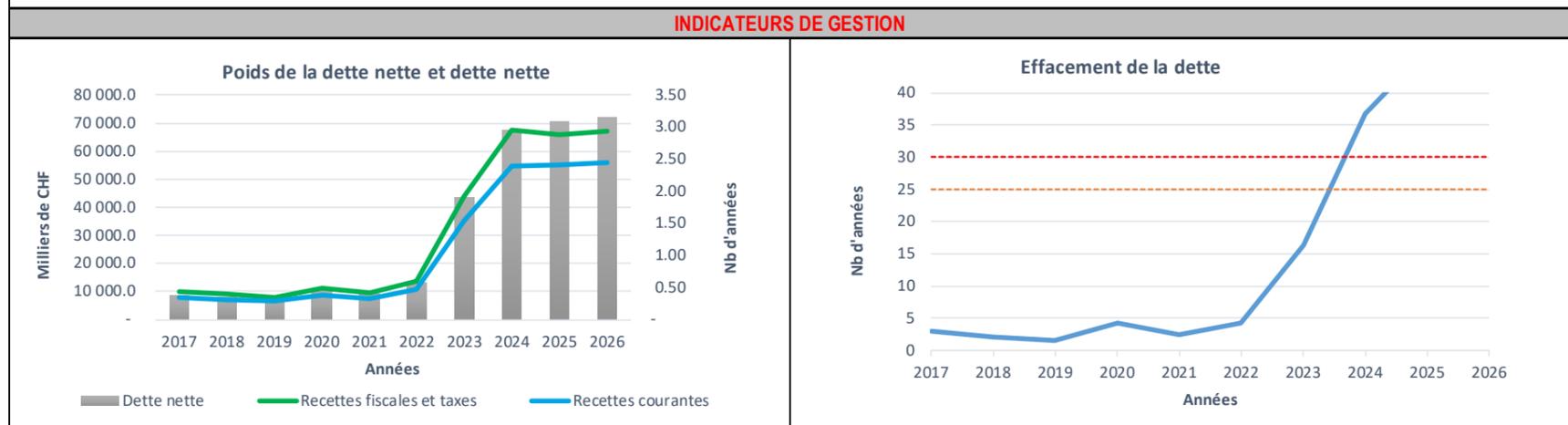
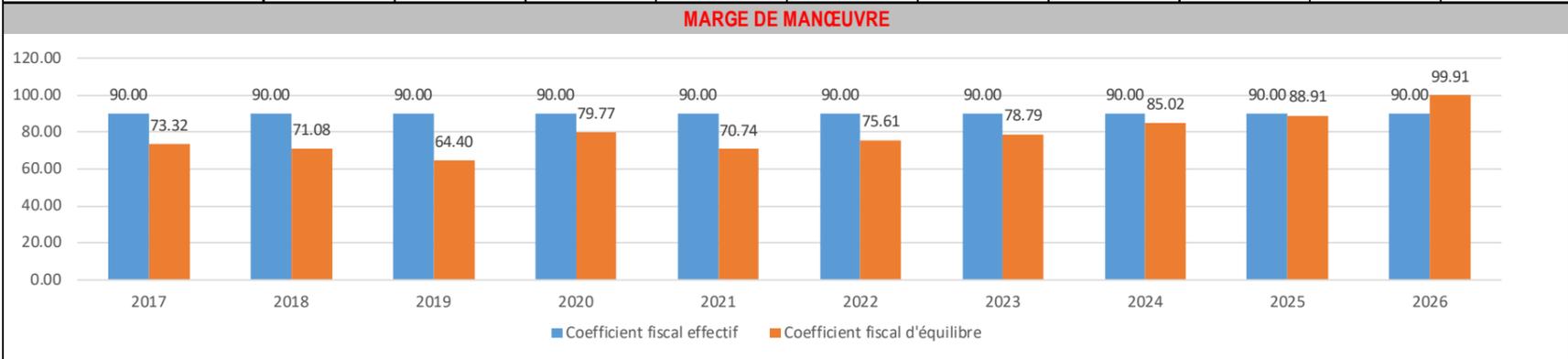
Enfin, la **Capacité d'autofinancement** (MNA / recettes totales) détermine la part des recettes totales disponibles pour financer directement des investissements. Comme nous l'avons mentionné, ce ratio permet également d'apprécier la marge de manœuvre financière. Si le résultat est négatif, cela traduit une situation financière mauvaise, puisque la collectivité n'est pas en mesure d'amortir ses investissements, voire de disposer des moyens financiers nécessaires à l'équilibre du compte de fonctionnement. Entre 0 et 10%, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible. Au-delà de 10%, la collectivité possède une bonne capacité d'autofinancement.

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS										
Analyse économique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	22 292 552	23 039 863	25 496 601	23 923 739	25 714 192	25 431 848	25 617 450	25 660 793	26 599 402	26 958 789
Dépenses y.c. amort obl.	19 987 181	20 287 520	21 538 194	22 454 247	22 775 852	23 254 798	23 892 585	24 881 544	26 411 817	28 692 887
MNA	2 305 371	2 752 343	3 958 407	1 469 491	2 938 339	2 177 049	1 724 865	779 249	187 585	-1 734 098
Service des eaux	341 119	654 370	631 834	564 447	554 781	554 781	553 169	548 319	539 644	539 644
Epuration	-69 462	246 249	-118 959	-117 332	-123 262	-123 262	-128 512	-128 512	-128 512	-128 512
Ordures ménagères	27 685	5 977	14 064	34 102	42 508	42 508	42 508	42 508	42 508	42 508
Solde DA	299 342	906 595	526 939	481 218	474 027	474 027	467 165	462 315	453 640	453 640
MNA après DA	2 604 713	3 658 938	4 485 346	1 950 709	3 412 367	2 651 077	2 192 030	1 241 564	641 225	-1 280 459
Amortissements	312 734	291 933	453 918	416 601	416 601	416 601	450 205	597 955	865 815	2 582 330
Cash-flow	2 917 447	3 950 871	4 939 264	2 367 310	3 828 968	3 067 678	2 642 235	1 839 519	1 507 040	1 301 872
Recettes investissement	1 147 697	2 085 446	718 045	161 095	372 351	0	0	2 500 000	0	0
Dépenses investissement	-6 008 500	-4 728 471	-3 892 138	-5 227 167	-2 485 759	-7 110 000	-32 790 000	-28 475 000	-4 275 000	-3 300 000
Solde financier	-1 943 356	1 307 846	1 765 171	-2 698 763	1 715 560	-4 042 322	-30 147 765	-24 135 481	-2 767 960	-1 998 128
Endettement net	8 696 245	8 098 320	7 968 639	10 219 723	9 168 772	13 211 094	43 358 859	67 494 340	70 262 300	72 260 428



DEMOGRAPHIE										
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Habitants	5 290	5 283	5 366	5 417	5 493	5 617	5 717	5 817	5 867	5 917
Contribuables	3 128	3 226	3 294	3 304	3 355	3 415	3 475	3 535	3 565	3 595

FISCALITE										
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
IPP	9 803 535	10 432 608	11 477 245	11 243 486	11 290 230	11 573 600	11 805 072	12 041 174	12 281 997	12 527 637
VPIC IPP	108 928	115 918	127 525	124 928	125 447	128 596	131 167	133 791	136 467	139 196
VPIC/C	35	36	39	38	37	38	38	38	38	39
IPM	2 635 356	2 661 546	2 439 557	1 684 234	2 439 353	2 043 000	2 044 260	2 045 545	3 216 856	3 218 193
VPIC IPM	29 282	29 573	27 106	18 714	27 104	22 700	22 714	22 728	35 743	35 758



INDICATEURS PAR HABITANT										
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	3 778	3 840	4 014	4 145	4 146	4 140	4 179	4 277	4 502	4 849
MNA (y compris DA)	492	693	836	360	621	472	383	213	109	-216
Endettement net	1 644	1 533	1 485	1 887	1 669	2 352	7 584	11 603	11 976	12 212
Recettes fiscales	3 240	3 336	3 707	3 399	3 554	3 482	3 480	3 479	3 709	3 738
Charges liées nettes	1 942	1 896	1 988	2 179	2 054	2 050	2 056	2 055	2 089	2 114
Recettes DA	476	585	481	491	468	458	450	442	438	434

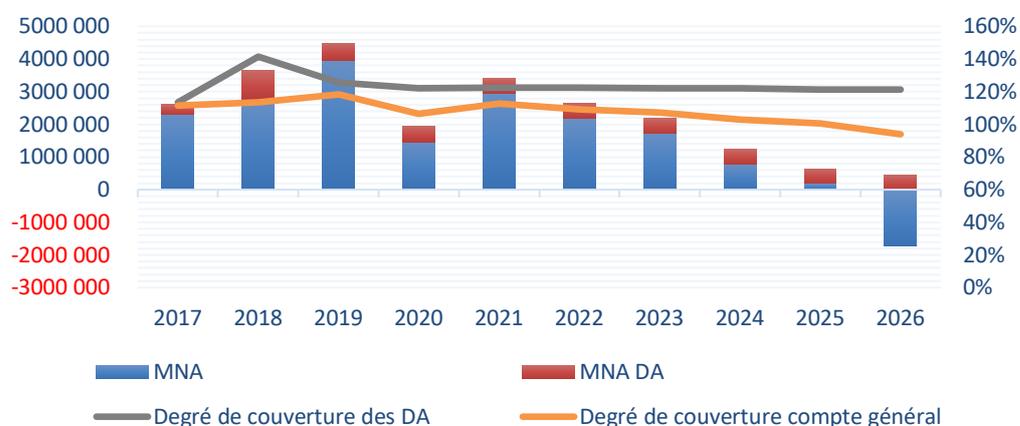
Analyse synthétique du tableau de bord

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés dévoile une MNA substantiellement positive, avec une valeur comprise entre 1.4 et 2.9 millions, entre 2017 et 2021. Les MNA des années 2022 à 2026 reste positive jusqu'en 2025, tout en se détériorant de façon régulière jusqu'à être négative en 2026 pour les raisons suivantes :

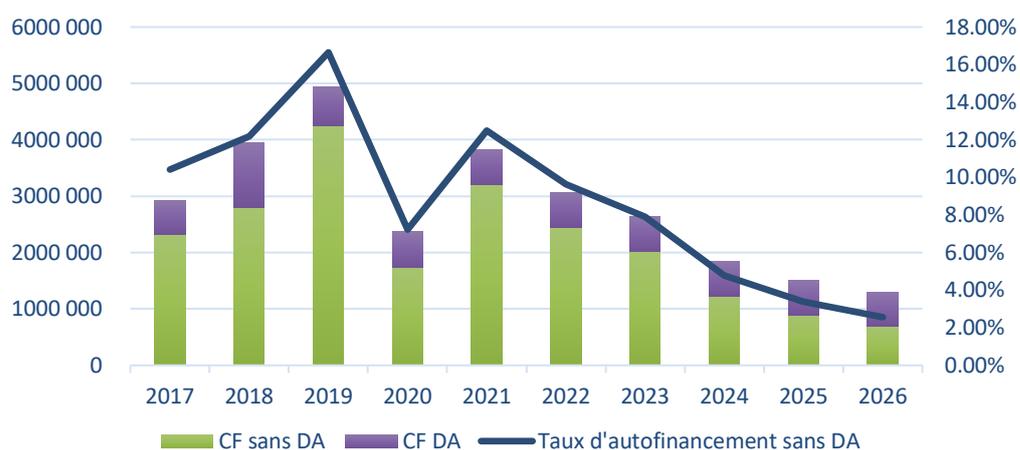
- Impact des décisions politiques sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Nous avons considéré que les produits issus des impôts sur la fortune des personnes physiques allaient baisser d'environ CHF 200'000.
- Impact des amortissements. Le plan des investissements nets étant conséquents (CHF 73'450'000 en 5 ans), nous avons tenu compte des amortissements relatifs aux nouveaux investissements futurs, sur la base des règles comptables MCH2 entrée en vigueur au 01.01.2022. Les amortissements augmentent de fait considérablement, de CHF 400'000 en 2022 à 2'500'000 en 2026.
- Impact de l'augmentation des charges d'intérêt : afin de pouvoir réaliser le plan des investissements prévu, le recours à l'emprunt devrait se monter, selon nos projections, à plus de 60 millions entre 2022 et 2026, ce qui engendrera des charges d'intérêt estimées à plus de CHF 700'000 en 2026, avec un taux de 1.2%.
- Impact de l'augmentation des charges : nous avons considéré une augmentation importante des charges d'entretien suite à la mise en fonction du futur site scolaire, soit CHF 450'000 dès 2025, correspondant à env. 1% du crédit demandé. Nous avons également considéré une augmentation importante des charges liées, soit CHF 200'000 dès 2024 pour le nouvel EMS à Siviriez et CHF 300'000 pour la rénovation du CO dès 2025. Selon notre expérience, les charges liées vont continuer d'augmenter de manière importante et progressive lors des prochaines années.
- Impact de la baisse de la péréquation. Suite à nos échanges, il a été tenu compte d'une baisse de la péréquation financière selon les tendances observées ces dernières années.

L'impact de la réforme fiscale des entreprises aura pour conséquence une augmentation des produits issus des impôts sur les bénéfices des personnes morales, de l'ordre de CHF 1'200'000 en 2025, en raison de la fin des statuts fiscaux spéciaux dont bénéficient encore certaines entreprises. Ces augmentations ont été intégrées suite à nos discussions avec Monsieur Schmid, vice-syndic, directeur du dicastère des Finances, et Monsieur Frédéric Rossier, administrateur des finances.

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes



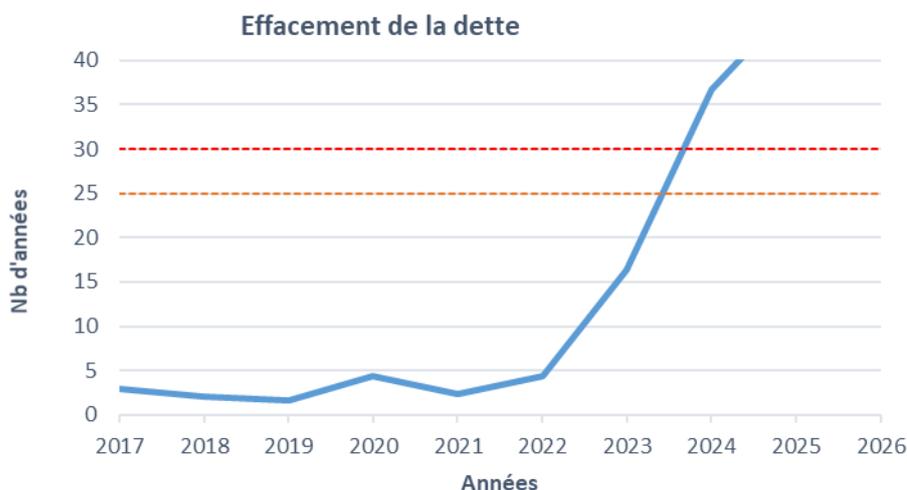
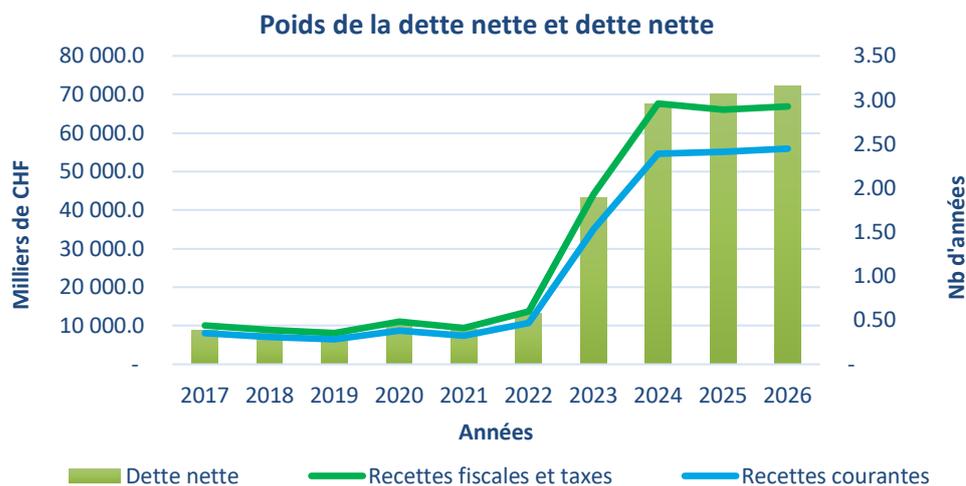
CF et taux d'autofinancement



Ainsi, la planification des années 2022 à 2026 se caractérise par un plan d'investissements nets très important avec plus de CHF 73'000'000 d'investissements projetés, dont les charges financières (durée d'amortissement selon MCH2 et taux d'intérêt moyen projeté de 1.2 %) ont une incidence importante sur le reste de la planification. Découle de ce plan d'investissement important une détérioration de la MNA comme expliqué ci-dessous, mais également des ressources de liquidités à engager pour financer les investissements supérieurs au cash-flow généré par la commune et ainsi un besoin de recourir à l'endettement. Selon nos projections, la commune devrait s'endetter d'environ CHF 60'000'000 à 5 ans pour un endettement total de CHF 72'000'000 au 31.12.2026.

Il est important de mentionner que la totalité des charges financières (intérêts + amortissements) liées au plan d'investissement n'est visible que l'année suivante. C'est pourquoi, lorsque l'investissement se déroule sur plusieurs années, nous avons systématiquement reporté les frais d'amortissement l'année suivante afin de montrer l'impact des frais financiers sur les comptes de fonctionnement.

La population est, quant à elle, planifiée avec une augmentation de 300 habitants entre 2022 et 2026. Ceci permet de planifier un élargissement de la base fiscale ayant un effet positif sur la planification des recettes fiscales. Toutefois, l'augmentation de la population a également des répercussions à la hausse sur les dépenses planifiées, en raison du fait que la participation des communes à certaines charges cantonales ou du district sont calculées en fonction de la population.

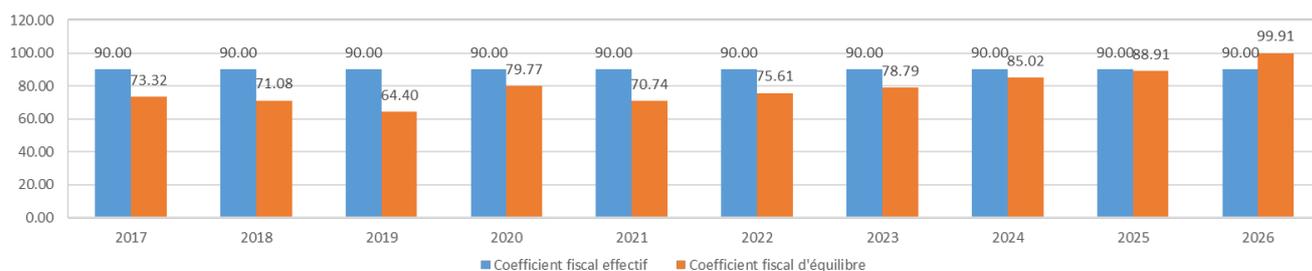


Pour rappel, le poids de la dette nette est le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, si toutes les recettes courantes y étaient consacrées (respectivement si tous les revenus fiscaux et les taxes des domaines autofinancés y étaient consacrés). L'effacement de la dette est le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, si l'entier du cash-flow y était consacré.

Ainsi, on considère par exemple les seuils limites et critiques de l'effacement de la dette comme étant entre 25 et 30 ans, du fait est qu'il s'agit en général du nombre d'année moyen des investissements en immobilisations et du fait est que l'on estime qu'il s'agit de la durée d'une génération et que l'on part du principe qu'au départ d'une nouvelle génération, il ne doit pas rester de résidus de biens non amortis de l'ancienne génération.

Au regard de toutes nos constatations et comme relevé en préambule, la MNA projetée deviendrait négative en 2026, ceci résulte d'une dynamique plus difficile durant les années précédentes.

Etant donné la MNA négative planifiée à partir de 2026, la commune ne dispose pas de marge de manœuvre en terme d'abaissement du coefficient fiscal à partir de cette date. En revanche, si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation de 90 à 99.91% d'impôt serait nécessaire en 2026, sous les hypothèses qui ont été retenues dans cette analyse.



Conclusion

En conclusion, les résultats de la planification financière présentés dans le présent document expriment la tendance de l'évolution des finances de la commune pour les cinq prochaines années, sous les hypothèses fixées par le Conseil communal. Sur cette base, le Conseil communal pourra prendre des décisions qui modifieront ces hypothèses et qui, conjuguées aux éléments externes, impacteront le cours actuel des tendances. Afin de suivre cette évolution, la commune a la possibilité de mettre à jour régulièrement sa planification financière, lui permettant ainsi de reconsidérer les tendances en fonction de ses décisions et des paramètres extérieurs qui influent sur ses ressources et ses besoins.

En l'état actuel, nous estimons que les nouveaux investissements ainsi que le développement démographique de la commune vont nécessiter l'engagement de ressources supplémentaires et des coûts supplémentaires non négligeables. Enfin, les cash-flow actuels et futurs, bien que jugé comme bons, ne suffisent pas pour autofinancer les investissements de la commune, qui va par conséquent devoir recourir à l'endettement de manière importante.

Par conséquent, nous recommandons comme point d'attention la priorisation des investissements futurs.

Nous remercions toutes les personnes nous ayant permis d'obtenir les données et les informations nécessaires à la réalisation de la planification financière, et en particulier Monsieur Thierry Schmid (Vice-syndic directeur du dicastère des Finances) et Monsieur Frédéric Rossier (Administrateur des finances). Nous nous tenons à disposition en cas de questions ou de renseignements à obtenir sur notre rapport.

BDO SA

Yvan Haymoz

pp Catherine Beaud

Annexes

Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement

Fonctionnement		2017		2018		2019		2020		2021	
		Charges	Produits								
Comptes de fonctionnement		25 597 775	25 732 844	28 681 880	28 740 489	28 280 777	30 045 450	25 937 095	28 345 439	25 662 895	28 408 816
Opérations comptables	Opérations sur les réserves	192 180	73 486	61 197	106 662	656 434	397 803	598 549	381 448	609 084	150 635
	Imputations internes	690 555	690 555	1 231 779	1 231 779	231 541	231 541	460 372	460 372	181 570	181 570
	Amortissements supplémentaires	2 508 214	0	3 915 878	0	3 801 820	0	244 531	0	0	0
Données structurelles	Subventions redistribuées/à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gains comptables	0	1 078 650	0	2 082 400	0	446 060	0	0	0	96 800
	Charges et produits uniques	0	0	1 000 000	0	0	0	0	919 267	0	955 204
	Recettes fiscales	0	921 386	0	812 316	0	-893 719	0	0	0	1 260 000
DA	Service des eaux	820 941	1 162 060	741 683	1 396 052	633 030	1 264 864	751 721	1 316 168	682 808	1 237 589
	Epuration	836 719	767 257	865 798	1 112 046	842 475	723 516	858 960	741 628	857 249	733 987
	Ordures ménagères	561 984	589 670	578 026	584 003	577 283	591 347	568 715	602 817	556 331	598 839
=	Comptes de fonctionnement épurés	19 987 181	22 292 552	20 287 520	23 039 863	21 538 194	25 496 601	22 454 247	23 923 739	22 775 852	25 714 192

Remarque : Les ajustements sur les recettes fiscales concernent le décalage entre les recettes d'impôt comptables et la facturation effective des années fiscales.

Détail des recettes fiscales rétrospectives et planifiées

Personnes physiques	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de contribuables PP	3 128	3 226	3 294	3 304	3 355	3 415	3 475	3 535	3 565	3 595
IPP	9 803 535	10 432 608	11 477 245	11 243 486	11 290 230	11 573 600	11 805 072	12 041 174	12 281 997	12 527 637
VPIC (IPP)	108 928	115 918	127 525	124 928	125 447	128 596	131 167	133 791	136 467	139 196
VPIC/C (IPP)	34.82	35.93	38.71	37.81	37.39	37.66	37.75	37.85	38.28	38.72
Accroissement IPP	-	6.42%	10.01%	-2.04%	0.42%	2.51%	2.00%	2.00%	2.00%	2.00%
Coefficient	90.0									

Personnes morales	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
IPM	2 635 356	2 661 546	2 439 557	1 684 234	2 439 353	2 043 000	2 044 260	2 045 545	3 216 856	3 218 193
VPIC	29 282	29 573	27 106	18 714	27 104	22 700	22 714	22 728	35 743	35 758
Accroissement IPM	-	0.99%	-8.34%	-30.96%	44.83%	-16.25%	0.06%	0.06%	57.26%	0.04%
Coefficient	90.0									

Compte de fonctionnement

Dépenses

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
30. Charges du personnel	4 856 261	4 929 105	5 076 978	5 153 133	5 230 430	5 308 886
31. Biens, services et marchandises	3 204 346	3 236 390	3 301 117	3 334 129	3 784 129	3 821 970
32. Intérêts passifs	94 251	101 410	118 946	505 416	793 241	826 457
33. Amortissements	271 236	271 236	300 653	447 153	708 138	2 424 653
35. Remboursement/participation à des collectivités	11 686 285	11 920 010	12 158 411	12 358 411	12 658 411	12 911 579
36. Subventions accordées	2 663 473	2 796 647	2 936 479	3 083 303	3 237 469	3 399 342
Résultat	22 775 852	23 254 798	23 892 585	24 881 544	26 411 817	28 692 887

Recettes

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	2026
40. Impôts	19 519 879	19 560 247	19 895 849	20 239 192	21 760 462	22 119 848
42. Revenus des biens	958 536	958 536	958 536	958 536	958 536	958 536
43. Contrib, émoluments taxes et ventes	1 916 420	2 148 038	2 148 038	2 148 038	2 148 038	2 148 038
44. Parts à des recettes sans affectation	1 582 133	1 027 803	1 027 803	1 027 803	1 027 803	1 027 803
45. Remboursements de collectivités publiques	404 563	404 563	404 563	404 563	404 563	404 563
46. Subventions acquises	1 332 660	1 332 660	1 182 660	882 660	300 000	300 000
Résultat	25 714 192	25 431 848	25 617 450	25 660 793	26 599 402	26 958 789